

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 FEVRIER 2010
--

L'an deux mille dix, le dix sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Maire,
Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Madame Valérie BOUMENDIL, Monsieur Claude POUILLART, Adjoints au Maire,
Mesdames Maria FERNANDES, Christelle BRUNETTI, Messieurs Jacques CORMERY, Patrice GLANDIERES et Bertrand VERGNAUD.

ETAIT ABSENT : Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER ayant donné pouvoir à Monsieur Didier DAGONET,

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 40

1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité,
Monsieur Jacques CORMERY comme secrétaire de séance.

**2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 NOVEMBRE 2009**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques ou des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2009 qu'ils ont reçu avec leur convocation.

Monsieur Jacques CORMERY fait remarquer que l'article L 2111.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ne correspond pas au Marché de Travaux.

Monsieur le Maire répond qu'il va vérifier cette anomalie.

Monsieur Claude POUILLART demande qu'il soit précisé une phrase au point b) Travaux rue de Montubois en précisant le montant de la subvention soit : « Le TRASSER et la communauté de communes nous accordent une subvention soit 22.800,00 €. La fin des... »

Aucune autre observation n'étant faite, Monsieur le Maire propose le vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le compte-rendu.

3 – REPLACEMENT DE MADAME ROSELIER AUX DIFFERENTS SYNDICATS

Suite à la démission de madame Nathalie ROSELIER, courrier du 17 janvier 2010, Monsieur le Maire ne souhaite pas la remplacer. Il explique à l'assemblée que le Conseil Municipal peut fonctionner avec trois élus en moins sans avoir recours à de nouvelles élections.

Par contre, il est nécessaire de nommer des élus pour remplacer Madame Nathalie ROSELIER dans les Commissions et Syndicats.

POUR LES SYNDICATS

S.I.R.E.S

Monsieur Gérard WAGENTRUTZ devient Titulaire,

Monsieur Bertrand VERGNAUD devient Suppléant.

Etablissement Public Foncier du Val d'Oise Monsieur Patrice GLANDIERES

S.M.D.E.G.T.V.O Monsieur Bertrand VERGNAUD

S.I.G.E.I.F. Monsieur Claude POUILLART

Mission Locale Monsieur Didier DAGONET devient Titulaire
Monsieur Bertrand VERGNAUD devient Suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver les nouvelles nominations aux différents syndicats

4 – REMPLACEMENT DE MADAME ROSELIER AUX DIFFERENTES COMMISSIONS

C.C.A.S. Monsieur Gérard WAGENTRUTZ remplace la démissionnaire,

Commission des Finances Madame Christelle BRUNETTI remplace la démissionnaire,

Commission Travaux Monsieur Jacques CORMERY remplace la démissionnaire,

Commission Fêtes et Cérémonies Monsieur Bertrand VERGNAUD remplace la démissionnaire,

Commission Communication personne ne remplace la démissionnaire,

En ce qui concerne la Commission Communale des Impôts Directs, ce n'est pas nécessaire de remplacer la démissionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité,

DECIDE

D'approuver les nouvelles nominations aux différentes commissions

5 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU C.N.A.S.

Monsieur le Maire informe les élus de la compétence du C.N.A.S (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales), et de la nécessité de désigner un délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

De nommer :

Pour le Collège élu Monsieur Didier DAGONET,
Pour le Collège agent Madame Sandrine ROUECHE

6 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L' A.S.I.M.P.A.D.

Monsieur le Maire informe les élus que la commune adhère à l'association Soins Infirmiers pour le Maintien des Personnes Dépendantes à Domicile et qu'il est nécessaire de désigner un représentant pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

De nommer : Monsieur Claude POUILLART

7 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire précise que cette année la commune n'aura pas de subventions du Conseil Général pour les travaux de voirie.

Par contre nous pouvons obtenir 20 % de la Communauté de Communes et Monsieur le Maire a pu obtenir 10 000.00 € du Député Jean BARDET sur son enveloppe parlementaire. Les travaux seront faits Rue des Petits Pavés et Rue de la Croix Frileuse pour un montant de 46 850.00 € H.T. moins les subventions il restera à la charge de la Commune 27 500.00 €.

Concernant les travaux de la rue de la Croix Frileuse Monsieur CORMERY souhaiterait qu'ils se fassent jusqu'au 6 de la même rue.

Monsieur WAGENTRUTZ répond que dans le but de limiter les dépenses sur des travaux où les taux de subventions ne sont pas favorables pour notre commune il a été proposé de reprendre la partie abimée de la rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour et 1 abstention, Messieurs CORMERY,

DECIDE

D'approuver le dossier de demande de subvention.

8 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ELABORATION DU P.L.U.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur le maire rappelle que le coût pour réaliser l'élaboration du P.L.U est de 21 045.00 €.

Le Conseil Général peut accorder à notre commune une subvention de 5 401.00 €.

Reste à la charge de la Commune 15 644.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le dossier de demande de subvention.

9 – INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les nouvelles dispositions proposées par le Conseil Général concernant les subventions en investissement.

La commune devra monter les dossiers pour les 4 années à venir. Le montant des subventions sera défini suivant 6 critères : le potentiel fiscal – l'effort fiscal – le revenu moyen déclaré – la proportion de logement sociaux – la proportion de jeunes de moins de 25 ans – le taux de l'objectif 2005-2007 de la loi S.R.U.

Actuellement suivant ces critères Béthemont-la-Forêt pourrait espérer 25 830.00 € par an.

Monsieur le Maire indique que sur cette somme la Communauté de Communes pourrait prélever 20 %, les syndicats auraient le droit à un certain pourcentage. Il ajoute que certaines communes pourraient bénéficier d'un Bonus allant jusqu'à 40 %. Pour Béthemont-la-Forêt actuellement ce bonus est de 0 %.

Un débat entre élus s'est instauré. Monsieur CORMERY demande à Monsieur le Maire de se rapprocher des communes identiques et de contacter l'Union des Maires.

Monsieur le Maire répond qu'il a demandé un rendez-vous auprès du Conseil Général afin d'obtenir de plus amples explications. Au prochain Conseil Municipal la situation devrait être plus précise.

Monsieur WAGENTRUTZ indique qu'il y aura lieu de contester le nombre d'habitants pris en compte, car en divisant le montant de l'enveloppe annuelle prévue par le montant de 67.50€ par personnes, on obtient seulement 383 habitants, ce qui ne correspond pas à la réalité et nous prive d'une somme substantielle.

Monsieur CORMERY demande que la commune informe les Béthemontois de ce nouveau dispositif.

Monsieur le Maire propose que dans le prochain « Regard Béthemontois » un article soit rédigé sur ce sujet.

10 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire nous donne quelques dates à retenir :

- Elections Régionales les 14 et 21 mars, un tableau est à la disposition des élus pour assurer des permanences,
- 25 mars 20h45, Conseil Municipal, vote du Budget,
- la réunion de la Conseil Communautaire initialement prévue le samedi 27 mars 2010 est avancée un vendredi 26 mars 2010 à 19h00
- Réunion pour le P.L.U. le 16 mars à 14h en Mairie.
- Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir les dates du 11 et 12 septembre 2010 pour la fête communale.

En ce qui concerne la caravane se situant au lieu dit « la butte » sur la parcelle cadastrée A 240 Monsieur le Maire demande à Monsieur POUILLART de s'occuper de ce problème. Par ailleurs, concernant la caravane qui a été déposée chemin des coutumes, la Gendarmerie doit passer prochainement pour essayer d'identifier ce véhicule.

L'effectif scolaire est de 25 Béthemontois et 37 Chauvriots. 38 enfants sont scolarisés à l'école de Béthemont et 24 à Chauvry. Un différent entre Madame BOUMENDIL et le Maire apparaît sur le nombre des effectifs sur 2 enfants.

En ce qui concerne l'accueil périscolaire du matin et du soir organisé par le Syndicat de Regroupement Scolaire depuis le mois de septembre 2009, une fréquentation de 59 matinées et 440 soirées est à noter pour les jeunes Béthemontois. Concernant la convention qui a été signée avec la commune de Frépillon pour accueillir les enfants les mercredis et pendant les vacances, les jeunes Béthemontois ont bénéficié de 43 journées pour la période allant de septembre à décembre 2010.

Au sujet de l'assainissement des sondages sont actuellement réalisés sur la commune de Chauvry. Les résultats nous seront fournis fin mars.

Pour le terrain communal de Béthemont, la remise en état est en cours, l'achèvement des travaux est prévu pour fin de la semaine, il rappelle que cette opération a pour but d'aplanir le terrain et que ces travaux n'ont rien coûté à la commune.

Madame BOUMENDIL et Monsieur WAGENTRUTZ ont constaté que le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif laissent à désirer. A ce sujet, Monsieur le Maire demande à Messieurs CORMERY et VERGNAUD de se rapprocher du Syndicat TRI-OR pour éviter ces dysfonctionnements.

A 22h20, Madame BOUMENDIL quitte le Conseil Municipal.

Monsieur CORMERY fait remarquer qu'il aurait été judicieux de mettre à disposition quelques sacs de sel pour que les Béthemontois puissent les utiliser.

Monsieur WAGENTRUTZ fait remarquer qu'ils ont été en rupture de stock à un certain moment à cause des fournisseurs qui avaient sous-estimé la demande et nous annonçant deux mois et demi de délais

Monsieur CORMERY dit qu'il faudrait commander pour l'hiver 2010-2011, 10 Tonnes de sel,

Monsieur le Maire précise que nous pouvons stocker que 6 tonnes dans le local de la place de la Pompe.

Par ailleurs pendant ces épisodes neigeux aucun Béthemontois ne lui a de demande de sel. Pour ce qui est de disposer des sacs à des endroits stratégiques Monsieur le Maire est favorable à condition que nous disposions suffisamment de sel.

Au sujet du véhicule du type John Deere, Monsieur CORMERY demande où nous en sommes pour la commande de la coque de protection de la benne, il fait remarquer qu'il serait nécessaire de poser 2 portes pour protéger le conducteur.

Monsieur WAGENTRUTZ précise que la dépense est importante.

Monsieur le Maire demande à Monsieur WAGENTRUTZ de rassembler les informations sur ce dossier qui sera examiné à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

Monsieur CORMERY est surpris de l'arrêté du Maire du 18 janvier 2010 concernant l'accès à la Mairie, il n'est pas d'accord que l'on mette dans cet arrêté le libellé suivant « sur proposition de Madame la Secrétaire

de Mairie », Monsieur CORMERY aurait préféré qu'il soit mis « sur proposition du Conseil Municipal ». Il trouve qu'à l'article 5 que Madame la secrétaire de Mairie soit préposée à l'exécution du présent arrêté. Suite à ces remarques Monsieur le Maire n'est pas du même avis.

Monsieur POUILLART prend la parole pour faire remarquer que beaucoup de poids lourds circulent dans les rues de la Commune.

Monsieur le Maire lui précise que les adjoints ont pouvoir de police ainsi que lui-même et que s'il constate des infractions il peut agir en conséquence. Toutefois Monsieur le Maire rappelle que la commune ne peut pas interdire la circulation des poids lourds qui sont en déserte locale comme pour l'activité agricole.

Monsieur POUILLART demande ce qu'il en vient de la réunion de la commission du 23/11/09 devant énumérer les statuts des employés communaux.

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur POUILLART que la secrétaire de commune a été absente du 15 septembre au 11 janvier dernier et que compte tenu de cette situation Monsieur le Maire a réglé les affaires urgentes de la commune.

Monsieur le Maire demande de détruire au plus vite les archives qui ne font pas parties du recollement.

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que l'horloge installée dans une salle au premier étage lui appartient, à la fin de son mandat il récupérera son bien. Il a à sa disposition une carte postale qui a été envoyée en Mairie, il se propose de la remettre aux archives. Monsieur CORMERY devra remettre en même temps la plaque de garde champêtre qui lui a été remis durant son mandat.

<p style="text-align: center;">PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A VINGT DEUX HEURES ET CINQUANTE CINQ MINUTES</p>
